



**Mairie de  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2019 à 20h00

Document affiché à l'Hôtel de Ville le **24/04/2019**  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
Pour le Maire et par délégation,

### ACTES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 15 avril 2019.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Roger VOLAT, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjointes, Danièle BESSAT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT et Hélène DAVIET.

**Excusés :** Monsieur Bernard COULON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND  
Madame Christine BURKHARDT qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN  
Madame Nicole POLIGNY  
Madame Andrée LAFAYE qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET  
Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude LACARIN  
Monsieur Bernard DELAVAUULT qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT  
Monsieur Philippe CHANET qui a donné pouvoir à Monsieur Claude RESSAUT  
Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT  
Madame Muriel DESHAYES qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD  
Monsieur Thierry GUILLAUMIN qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT

**Absents :**

**Quorum :** Dix-sept Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

**Secrétaire :** Madame Estelle GAZET.

Monsieur Emmanuel FERRAND accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la réunion du 26 février 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 23 avril 2019 (20190423\_1DB01) :**  
**Domaine – Cession d'un terrain route de Loriges**

**Objet :** **3.2 Aliénations**

Vu la Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne n° 19/4 du 07 février 2019, le Conseil Municipal unanime accepte le transfert en pleine propriété audit Etablissement de la parcelle cadastrée sous les références YB 336 en Zone d'activité de La Carmone et qui a fait l'objet de la vente à la Société SAINT-POURCAIN INVEST pour y implanter un magasin à l'enseigne de CENTRAKOR et approuve la rédaction d'un acte authentique rectificatif de ladite vente.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 23 avril 2019 (20190423\_1DB02) :**  
**Dénomination de voies ouvertes à la circulation publique**

**Objet :** **3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Considérant la nécessité de dénommer la voie reliant le Faubourg National à la Rue de l'Orgelette suite au partage d'une propriété riveraine, l'assemblée unanime adopter la dénomination « Rue des Iles ».

**Acte :** **Délibération n° 03 du 23 avril 2019 (20190423\_1DB03) :**  
**Personnel – Modification du tableau des effectifs**

**Objet :** **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Conformément à l'avis favorable en date du 05 février 2019 du Comité technique constitué en conformité des dispositions de la Délibération n° 01 du 03 juillet 2014 et afin, de permettre d'acter de la transformation d'un poste suite au départ d'un agent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la modification correspondante au tableau des effectifs du personnel à effet du 24 avril 2019 : Suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise principal et création d'un emploi d'Adjoint technique.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 23 avril 2019 (20190423_1DB04) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 22 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 4.073,00 € en investissement et 20.453,00 € en fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 23 avril 2019 (20190423_1DB05) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Baux commerciaux »</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 22 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Baux commerciaux » qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 23 avril 2019 (20190423_1DB06) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs »</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 22 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs » qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 23 avril 2019 (20190423_1DB07) :</b> <b>Programme d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Compte tenu du montant définitif des travaux éligibles porté sur les factures produites par les demandeurs, le Conseil Municipal unanime autorise le versement des subventions correspondantes dans le cadre de l'opération de soutien des travaux de réfection de façades pour un montant total de 748,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 23 avril 2019 (20190423_1DB08) :</b> <b>Programme d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Vu ses Délibérations n° 07 du 30 juin 2000 et n° 15 du 23 mai 2005 déterminant les modalités du programme communal d'incitation pour les propriétaires souhaitant engager des travaux de réfection de façades, et considérant que semblable action est désormais conduite par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne à l'échelle de tout le territoire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de clore cette opération, étant observé que tous les dossiers déposés avant la présente seront instruits au regard des dispositions en vigueur.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 23 avril 2019 (20190423_1DB09) :</b> <b>Finances – Don du COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DE SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Suite à la dissolution du COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DE SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE prononcée en Assemblée générale le 04 janvier 2019, et considérant que les statuts de ladite Association disposent que les fonds restants après apurement du passif devront être reversés à la Commune, l'assemblée unanime décide d'accepter cette libéralité pour un montant de 956,59 €.

Acte :	<b>Délibération n° 10a du 23 avril 2019 (20190423_1DB10a) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget général pour un montant total de 485,15 €.

Acte :	<b>Délibération n° 10b du 23 avril 2019 (20190423_1DB10b) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 2.327,79 €.

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 23 avril 2019 (20190423_1DB11) :</b> <b>Commerce – Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises destinée aux commerces de centre-ville</b>
Objet :	<b>9.1 Autres domaines de compétences des Communes</b>

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises destinée aux commerces de centre-ville arrêté par Délibération du Conseil Communautaire n° 18/155 du 06 décembre 2018, le Conseil Municipal unanime définit le périmètre de centralité commerciale sur lequel doit porter cette action.

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 23 avril 2019 (20190423_1DB12) :</b> <b>Motion pour le maintien des guichets SNCF dans les gares de l'Allier</b>
Objet :	<b>9.4 Vœux et motions</b>

Vu la proposition de résolution du Comité de vigilance ferroviaire de l'Allier qui demande le maintien des guichets SNCF dans les gares de l'Allier considérant à la fois que la présence du service public ferroviaire sur le territoire correspond à un besoin essentiel des habitants et à l'intérêt des Communes, et considérant que le maintien des guichets SNCF est une nécessité compte tenu de la fracture numérique, de l'impératif de présence humaine en gare, et des exigences d'information aux usagers, l'assemblée unanime s'associe à cette motion.

Acte :	<b>Délibération n° 13 du 23 avril 2019 (20190423_1DB13) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Vu sa Délibération n° 06a du 26 mars 2018 et considérant que les travaux de restauration intérieure de l'église ainsi que ceux de restauration de l'escalier Nord de l'édifice sont éligibles à une aide financière du Département de l'Allier au titre du soutien aux travaux sur les Monuments historiques, le Conseil Municipal unanime décide de confirmer la réalisation du projet au vu des offres de marchés de travaux relatifs à la tranche 1 et solliciter les aides correspondantes sur la base d'un plan de financement de 318.860,09 € HT.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 24 avril 2019  
en application des dispositions de l'article L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire

Emmanuel FERRAND